



République Française  
Département de la Moselle  
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 06/05/2026  
Reçu en préfecture le 06/05/2026  
Publié le 06/05/2026  
ID : 057-215701020-20260504-DEC20260504\_01-AU

N°20260504/01

## DECISION DU MAIRE

*relative à la réalisation du spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2026*

**Le Maire de Bousse (Moselle) ;**

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la manifestation communale organisée le 13 juillet 2026 organisée à l'occasion de la Fête Nationale,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide de confier à la société Meuse Artifices Pyrotechnie, la réalisation du spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2026 pour un montant total de 6 000.00 € TTC (sonorisation comprise).

**Article 2 :** Une ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et une communication sera effectuée à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à BOUSSE, le 4 mai 2026

Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK

